



**F.F.M. - L.M.I.F. Epreuve FFM N° 282**  
**MOTO-CLUB de SAINT-CHERON**  
**2 et 3 OCTOBRE 2021- Circuit de la Petite Beauce**  
**CHAMPIONNAT de FRANCE MINIVERT**

**REGLEMENT**

**ARTICLE 1 :**

Le MOTO-CLUB de SAINT-CHERON organise le 2 et 3 OCTOBRE 2021 sur le Circuit de la Petite Beauce d'une longueur de 1500m et largeur : Minimum 7 m - Largeur de la grille de départ : 40 m, une épreuve de Moto-Cross Nationale.

**ARTICLE 2 :**

Cette épreuve sera ouverte aux coureurs licenciés F.F.M. titulaires d'une licence NJ3, NJ3C, NATIONALE COMPETITION NCO, INTERNATIONALE, et d'un permis de conduire des motocyclettes correspondant à leur catégorie (ou documents de substitution C.A.S.M, GUIDONS).

**ARTICLE 3 :**

Les différentes prescriptions du Code sportif National de la F.F.M, celle de son annexe D et du présent règlement, seront applicables à la présente manifestation.

**ARTICLE 4 : "COURSES"**

**1) CHAMPIONNAT de France MINIVERT 65 cc et 85 cc :**

Cylindrée 65 cc– Age 8 ans minimum et 11 ans maximum – 43 pilotes au départ - 2 manches de 15'+1T- conformément au règlement fédéral de ce Championnat.

Cylindrée 85 cc– Age 9 ans minimum et 12 ans maximum – 43 pilotes au départ - 2 manches de 15'+1T- conformément au règlement fédéral de ce Championnat.

**2) CHAMPIONNAT d'ILE de France OPEN MX1 MX2:**

Machines de 125cc 2 temps à 450cc 4 temps 45 pilotes au départ – 2 manches de 12'+1T (groupe C), 2 manches de 15'+1T (groupe B) et 2 manches de 20'+1T (groupe A). Suivant le règlement ligue Ile de France.

**3) TROPHEE de SAINT-CHERON :**

Machines de 125cc 2 temps à 450cc 4 temps - 45 pilotes au départ - 3 manches de 15' + 1T - Le classement de la 3ème manche départagera les pilotes à égalité de points.



#### **ARTICLE 5 :**

Les demandes d'engagements pour le trophée de SAINT-CHÉRON seront reçues via la plateforme d'inscription Engage-Sports, dès la parution du présent règlement.

#### **ARTICLE 6 :**

Le contrôle administratif se déroulera à l'entrée du circuit - Route d'Etampes à SAINT-CHÉRON le samedi 2 OCTOBRE de 7h30 à 20h00 et le dimanche 3 OCTOBRE de 7h00 à 9h00. En cas de nécessité, les concurrents pourront prévenir les organisateurs en appelant Mr LE BOUQUIN Clément au : 06.02.67.39.53.

#### **ARTICLE 7 :**

Pendant les essais, les machines devront être munies de plaques avec le numéro de course (très lisible) qui sera indiqué par les organisateurs lors de la confirmation de l'engagement sauf pour les Championnats de France ou le numéro de course sera déterminé par la liste émise par la F.F.M. et valable pour toute la saison 2021.

#### **ARTICLE 8 :**

A l'appel de la catégorie, les machines devront être amenées sur la ligne de départ et placées sous les ordres du Directeur de course. Toute moto qui ne sera pas dans le parc d'attente avant sa fermeture ne pourra pas prendre le départ.

#### **ARTICLE 9 :**

La remise de prix aura lieu sur le circuit 20 minutes après la proclamation des derniers résultats.

#### **ARTICLE 10 :**

Une coupe ou un trophée sera offert aux 3 premiers (minimum) de chaque course.

#### **ARTICLE 11 :**

Le MOTO-CLUB de SAINT-CHÉRON se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les circonstances sanitaires, économiques, énergétiques ou climatiques l'exigent. Le Club dégage sa responsabilité en cas de vols de matériel ou de motos dans l'enceinte du circuit. Le Pilote engagé est responsable de son matériel et motos ainsi que du comportement de ses accompagnateurs. Vous êtes tenus de respecter l'environnement et les moyens mis à votre disposition.

#### **ARTICLE 12 :**

Le club organisateur a souscrit une police d'assurance suivant l'article R331-30 du code du sport conformément à l'arrête du 27 octobre 2006, auprès du Cabinet GRAS SAVOYE.

**MOTOCLUB de SAINT-CHÉRON**

Mairie – 91530 Saint-Chéron

Tél : 06.15.56.14.12 – [www.motoclub-stcheron.fr](http://www.motoclub-stcheron.fr)

N° Siret : 490 299 799 00018 – APE : 926C



### **ARTICLE 13 : OFFICIELS**

Directeur de course : Mr Guillaume BINET - Directeur Adjoint : Mr Michel BINET

Le Délégué du Championnat de France Minivert : Mr Christophe COMAS – Délégué Adjoint : Mr Cyrille LAINEY

Commissaires sportifs : Mr Noel RENOARD et Mr Jacky FARAIN

Commissaire technique : Mr Dominique CHIARONI

Chronométrage : Mme Eliane SEGOIN, Mr Philippe SEGOIN, Mme Lydia JAMET, Mr Jean Michel PELLOILLE

Responsable des Commissaires : Mr Michel BINET

**N° EPREUVE : 282**

**VISA L.M.I.F. N°**

**VISA F.F.M. N°**

***MOTOCLUB de SAINT-CHÉRON***

Mairie – 91530 Saint-Chéron

Tél : 06.15.56.14.12 – [www.motoclub-stcheron.fr](http://www.motoclub-stcheron.fr)

N° Siret : 490 299 799 00018 – APE : 926C